

**BTP CFA
OCCITANIE**

Association régionale des CFA du BTP d'Occitanie

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation : **MAC SST**

A retourner complété et signé à :
mathilde.gervreau@btpcfa-occitanie.fr

Dates : à définir

Durée : 1 jour

Coût de la formation :

Individuel	175 €
Groupe	1300 €

Public :
Salariés et chefs d'entreprise

Prérequis :
-Savoir compter, lire et écrire
-Avoir 15 ans révolu
-Etre titulaire du certificat SST

Avertissement : la signature du bulletin vous engage à répondre aux prérequis définis

Effectif : 8 à 12 stagiaires

Formateur : Formateur enseignement professionnel, expert pédagogique et technique

Lieu : Toulouse

Méthode et moyens mobilisés : Enseignement professionnel associant théorie (25%) et application pratique (75%).

Suivi et évaluation : Critère défini par l'INRS dans le référentiel de certification SST.

Sanction de la formation : **Renouvellement du certificat SST**

Conditions de réussite :
Avoir validé les 2 épreuves définies par le référentiel de certification INRS.

RENSEIGNEMENTS STAGIAIRES

1/ Nom :Prénom:.....

Téléphone : Mail

.....

Date de naissance :

Fonction :

Personne en situation d'handicap : Oui ☐ Non ☐

Afin de garantir un accueil attentif au public en situation de handicap, veuillez nous préciser la nature du handicap et/ou nous contacter :

.....

2/ Nom :Prénom:.....

Téléphone : Mail

.....

Date de naissance :

Fonction :

Personne en situation d'handicap : Oui ☐ Non ☐

Afin de garantir un accueil attentif au public en situation de handicap, veuillez nous préciser la nature du handicap et/ou nous contacter :

.....

3/ Nom :Prénom:.....

Téléphone : Mail

.....

Date de naissance :

Fonction :

Personne en situation d'handicap : Oui ☐ Non ☐

Afin de garantir un accueil attentif au public en situation de handicap, veuillez nous préciser la nature du handicap et/ou nous contacter :

.....

RENSEIGNEMENTS ENTREPRISE

Raison sociale :

Siret : NAF:

Adresse :

Nom du contact :

Téléphone : Mail :

Effectif entreprise : N° TVA:.....

Activité principale :

OPCO :

En application de l'ordonnance n°2005-731 du 30 juin 2005, le bon de commande la facture remplacent la convention de formation (code du travail L6353-2)

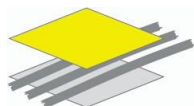
Fait le à

Pour Entreprise :

Nom, prénom du stagiaire :

Qualité du signataire :

*Je reconnais avoir pris connaissances des conditions générales de Vente, du programme de formation et du règlement intérieur, joints à ce présent bulletin d'inscription
Lu et approuvé – avec Cachet et signature*



**BTP CFA
OCCITANIE**

Association régionale des CFA du BTP d'Occitanie

www.btpcfa-occitanie.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Présentation

Le BTP CFA OCCITANIE dénommé ci-après "le prestataire" est un organisme de formation professionnelle déclaré sous le numéro 91340684734 auprès du préfet de la région Occitanie et dont le siège social est établi au 375 rue Emile PICARD 34080 Montpellier. Regroupant 5 Centres de Formation des Apprentis du BTP, BTP CFA Occitanie développe, propose et dispense des formations continues à destination des entreprises, des salariés, des demandeurs d'emploi et des particuliers intéressés par les métiers du BTP. L'ensemble des prestations de BTP CFA Occitanie est dénommé ci-après "l'offre de service".

Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les offres de services relatives à des commandes passées auprès du prestataire par tout client professionnel ou particulier (ci-après le client).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Le client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du prestataire, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de service à ses besoins.

Dispositions générales

Le client s'engage à donner à ses salariés en formation toutes facilités pour lui permettre de suivre dans les meilleures conditions les formations organisées à son profit. Il doit s'assurer que les stagiaires choisis par ses soins répondent aux pré-requis indiqués sur le programme de formation et d'avoir informé, en cas d'un handicap de son salarié, l'association BTP CFA Occitanie en amont sur la convention afin que celui-ci mette tout en œuvre à son accueil ou à sa réorientation vers une structure compétente. Le contrôle de présence des stagiaires est assuré par leur paraphe sur la feuille d'émargement. La liste des présences sera communiquée en fin de stage ou de cycle à l'entreprise. Le prestataire décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient résulter d'un absentéisme non justifié. Tout stage ou cycle commencé est dû en entier.

Documents contractuels

Pour chaque action de formation, le client reçoit soit un bulletin d'inscription/bon de commande, soit une convention de formation établie en deux exemplaires dont un à retourner au prestataire. Toute inscription est considérée définitive à réception soit du bulletin d'inscription/bon de commande soit de la convention de formation, dûment signé et revêtu du cachet de l'entreprise. La signature du bulletin d'inscription/bon de commande, ou de la convention de formation vaut acceptation du devis.

L'attestation de formation et l'attestation d'assiduité sont adressées après la formation au client (et/ou à l'OPCO désigné par le client).

Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

Si le client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle à titre individuel sera établi.

Le client dispose d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au prestataire.

Règlement par un OPCO

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au client.

Si l'accord de prise en charge par l'OPCO ne parvient pas au prestataire au premier jour de la formation, le prestataire se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.

Conditions d'annulation et de report

L'annulation des formations ou le désistement de participants inscrits, à l'initiative du client doivent être formulées par écrit.

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre le prestataire et le client.

En cas d'annulation par le client, ou d'absence d'un ou plusieurs participants, des indemnités compensatrices seront dues selon les conditions suivantes :

- Annulation, désistement communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : **aucune indemnité**
- Annulation, désistement communiqué moins de 10 jours ouvrés avant la session : **30%** des honoraires relatifs à la session seront facturés au client
- Annulation, désistement communiqué moins de 7 jours ouvrés avant la session : **100%** des honoraires relatifs à la session seront facturés au client
- Annulation ou désistement au 1er jour de la session : **100%** des honoraires relatifs à la session seront facturés au client

Remplacement

Le prestataire offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, jusqu'à 5 jours ouvrés avant le premier jour de la formation. Le cas échéant, il appartient au client de faire le nécessaire auprès de son OPCO pour la prise en charge de la formation. Insuffisance du nombre de participant à une session : dans le cas où le nombre de participant serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, le prestataire se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnité.

Modalités financières

Tous les tarifs indiqués sont net de taxes. BTP CFA Occitanie est un Organisme de formation, association loi 1901, il est non soumis à la TVA. Le règlement s'effectuera soit par chèque bancaire à l'ordre du prestataire soit par virement à réception de la facture établie à l'issue de la prestation.

Toute somme impayée à la date indiquée sur la facture portera les intérêts équivalents à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité de la facture jusqu'à la date de paiement effectif (loi 2008-776 du 4 août 2008).

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation et sont à la charge du client. Une prestation de restauration peut être proposée au client sur demande, et sera mentionnée sur le devis.

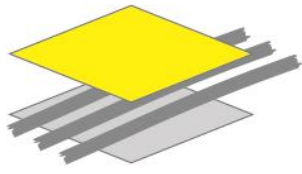
Responsabilité

La responsabilité du prestataire ne peut en aucun cas être engagée, pour tout mauvais usage des formations et des prestations réalisées dans le cadre de l'offre de service par les clients et les utilisateurs ou toute cause étrangère au prestataire.

Elle ne saurait non plus être engagée au titre des dommages immatériels ou indirects tels que pertes de données, de fichiers, perte de revenus, perte d'exploitation, préjudice commerciale, manque à gagner, atteinte à l'image, à une marque et à la réputation.

De convention expresse, l'obligation du prestataire est une obligation de moyens et, quel que soit le type de formation, la responsabilité du prestataire est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client et plafonné au montant du prix payé par le client au titre de la prestation concernée.

Pendant toute la durée du stage, le client demeure responsable civilement des stagiaires qui y participent.



**BTP CFA
OCCITANIE**

Association régionale des CFA du BTP d'Occitanie

Propriété intellectuelle

Les supports et documents remis par le prestataire au cours des prestations réalisées dans le cadre de son offre de service sont compris dans les frais de participation, sauf accord particulier établi avec le client lors de la commande.

Le prestataire et/ou ses intervenants sont seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des offres de services proposés aux clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques utilisés par le prestataire et/ou ses intervenants pour assurer les formations demeurent leur propriété exclusive. Ni le client, ni l'effectif formé n'acquiert le droit à quelque titre que ce soit, et sans que cela soit exhaustif, de reproduire, de communiquer, de traduire ou d'arranger, de modifier, de diffuser, de distribuer et d'exploiter ses éléments, directement ou indirectement, et ce quel que soit le support.

Ni le client, ni l'effectif formé ne saurait utiliser autrement que pour son usage personnel à des fins d'étude, les supports de cours reçus. Il ne doit pas soustraire, dissimuler ou modifier les mentions de droit d'auteur, copyright, de marque déposée ou tout autre mention de droit de propriété intellectuelle. Le client accepte les dispositions ci-dessus et se porte fort de leur respect par l'ensemble de son effectif.

Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, économique, technique ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurants dans la proposition commerciale et financière transmise par le prestataire au client.

RGPD

Conformément au nouveau règlement général sur la protection des données personnelles, nous nous engageons à protéger vos données personnelles au mieux et respecter les réglementations européennes et françaises applicables. Dans le cadre de notre activité, nous sommes amenés à faire appel à des prestataires et OPCO auxquels nous transmettons des données mais pour les seuls besoins liés à la réalisation de l'action de formation. Nous exigeons de nos sous-traitants et OPCO le respect de la législation en vigueur et nos instructions.

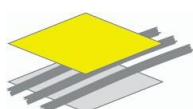
Le signataire de la convention s'assure du bon accord des personnes concernées quant à la transmission de leurs données personnelles. En signant la convention, vous êtes réputés avoir accepté que les informations saisies soient utilisées, exploitées et traitées dans le cadre d'une relation commerciale.

Communication

Sous réserve du respect des dispositions de l'article "confidentialité", le client accepte d'être cité par le prestataire comme client de ses offres de service.

Différends

En cas de litige survenant entre le client et le prestataire, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal compétent du siège du prestataire.



**BTP CFA
OCCITANIE**

Association régionale des CFA du BTP d'Occitanie

www.btpcfa-occitanie.fr